

## Atelier 4 : La lutte contre la précarité énergétique dans les quartiers d'habitat social

---

### **Retours d'expérience de deux associations œuvrant dans la lutte contre la précarité énergétique dans les quartiers d'habitat social**

**Intervenants** : Florian Gougeon de Shakti 21 et Matthieu Szczepaniak des Compagnons Bâtisseurs Centre-Val-de-Loire

### 1. L'expérience de SHAKTI 21

**Florian GOUGEON**, SHAKTI 21, explique que depuis 2017, SHAKTI 21 porte un programme d'accompagnement global des ménages en situation de vulnérabilité/précarité énergétique sur les villes de Plaine commune (dont Saint-Denis) en Ile-de-France. Ce programme fait suite à une expérimentation menée sur ces territoires en 2016.

Il consiste en l'identification/le repérage des publics potentiellement concernés par un réseau d'acteurs locaux de proximité (services sociaux, bailleurs, régies de quartiers, associations), l'animation d'ateliers collectifs de sensibilisation aux économies d'énergie et au confort thermique (animations spécifiques en pied d'immeuble dans les quartiers d'habitat social) et l'accompagnement individualisé des publics les plus vulnérables énergétiquement à travers la conduite d'un diagnostic sociotechnique au domicile des personnes et la mise en œuvre de solutions personnalisées (conseils sur les usages, pose d'équipements écoénergétiques, réglage des appareils et menus travaux du type remplacement de radiateurs, traitement des fuites d'eau, pose de rideaux isolant thermique,...). Enfin depuis 2020, SHAKTI 21 accompagne certains ménages propriétaires occupants à revenus très modestes dans le déclenchement de travaux de rénovation énergétique.

Les actions débutent par l'organisation d'ateliers collectifs de sensibilisation aux éco-gestes et à la réalisation, pour les ménages volontaires, de visites sociotechniques à domicile. Si des questions particulières se posent suite à la première visite (présence de moisissures, joint de fenêtre défailant, etc.), une seconde visite est proposée au locataire. Dans l'intervalle, un point est fait sur ce que prévoit le contrat d'entretien, et à défaut SHAKTI 21 prend à sa charge les réparations.

SHAKTI 21 pratique aussi la tenue de stands en pieds d'immeubles, mais il est plus difficile de faire passer les messages de cette façon : l'association se borne alors surtout à distribuer des petits équipements et n'a pas dans ce cas la possibilité de suivre les ménages. Dans le parc social, les principaux problèmes sont liés aux budgets des ménages, mais certains locataires peuvent être équipés de chauffages et de chauffe-eau individuels et peuvent donc connaître des problèmes importants en termes de surconsommation. Les conseils éco-gestes, le réglage de la température du chauffe-eau et la distribution de petit matériel prennent alors tout leur sens.

SHAKTI 21 intervient dans plusieurs villes et organise chaque année une réunion de coordination locale réunissant les services municipaux Politique de la ville, Action sociale, Hygiène, ainsi que les services du Conseil départemental, les bailleurs sociaux, les centres sociaux, les Compagnons bâtisseurs, etc. Ces rencontres permettent de partager l'intérêt à agir avec ces acteurs, ainsi que le calendrier prévisionnel des actions.

Le lien avec les bailleurs sociaux permet de cibler les parcs de logements potentiellement problématiques (chauffage et/ou chauffe-eau individuels). Ces bailleurs apportent aussi des informations sur la qualité de la gestion locative : un guide de Seine-Saint-Denis Habitat présente ainsi les démarches d'entretien et de réparations locatives, entre autres dispositifs des bailleurs sociaux en ce sens.

Les bailleurs sociaux apportent aussi leur aide en termes de communication avec les locataires. Cela concerne en premier lieu les gardiens d'immeuble, dont le rôle est fondamental pour mobiliser les habitants et introduire SHAKTI 21 auprès de ces derniers. Le travail de communication passe aussi par des courriers, par de l'affichage et/ou par les Amicales des locataires.

Par ailleurs, l'action dans l'habitat social permet d'intervenir sur des périmètres plus restreints, en partenariat avec des acteurs qui se connaissent entre eux, ce qui permet de mettre en place des projets plus importants qui s'étendent sur plusieurs mois. L'action est aussi facilitée du fait que son envergure est moindre : il n'y a pas à envisager des remplacements de chaudières ou d'isolation, notamment.

Le plus difficile dans le parc social est le repérage. Il suppose de travailler avec les services « Quittance » des bailleurs sociaux pour repérer les situations d'impayés et avec leurs services techniques pour connaître les immeubles dotés de chauffages et/ou chauffe-eau individuels. Il faut aussi prendre contact avec de nouveaux interlocuteurs dès que l'on change de ville ou de quartier, et plus généralement de prendre connaissance des ressources internes disponibles pour aider les personnes en précarité énergétique.

L'essaimage de l'action ne pose pas de problème particulier dans l'habitat social, si ce n'est qu'il faut préparer des outils supports les mieux adaptés pour s'adresser aux locataires lors des ateliers collectifs, cela concerne notamment les documents (livrets illustrés) qui leur sont remis.

Le fait de donner aux locataires un thermomètre et un kit de douche économe peut paraître anecdotique, mais cela est très important pour que les ménages maîtrisent mieux leurs consommations, puisqu'il n'est pas possible d'intervenir à court terme en ce qui concerne l'isolation.

Les visites à domicile sont classiques. SHAKTI 21 a néanmoins fait en sorte de trouver des financements qui permettent de donner suite aux conseils apportés aux ménages : remplacement de radiateurs ou entretien des chauffe-eau sont par exemple pris en charge par SHAKTI 21, tout comme la mise en place de panneaux isolants et autres petits matériels.

## Échanges avec les participants

**Aurore BONNEAU**, ALEC MVE, demande d'où provient le financement de ce type d'interventions. Par ailleurs, quel est le bilan tiré par SHAKTI 21 de la médiation avec les bailleurs sociaux ? Comment SHAKTI 21 s'est-il fait connaître auprès des travailleurs sociaux et des bailleurs sociaux lors du lancement du Slime ?

**Florian GOUGEON** indique qu'il reste difficile de se faire identifier par les travailleurs sociaux, parce que le *turn-over* en leur sein est important. Cela a cependant été très simple avec la ville de Pierrefitte, puisque des actions étaient déjà en cours en lien avec celle-ci. Ailleurs, les chefs de service ont été ciblés et sont contactés plusieurs fois par an pour les solliciter et leur proposer des interventions lors de réunions de service.

Il a aussi été proposé que des travailleurs sociaux puissent participer à des ateliers collectifs. Mais pour le moment, seule une dizaine de travailleurs sociaux sur une soixantaine dans le territoire couvert par SHAKTI 21 a réellement pris l'habitude de contacter son équipe en cas de détection de cas de précarité énergétique. Il est aussi intéressant de sensibiliser les élus (et donc les services des collectivités), notamment à l'occasion des demandes de subventions.

Parmi les sept bailleurs avec lesquels SHAKTI 21 est en relation, certains sont de tailles plus importantes que d'autres et comptent dans leurs services des conseillers en économie sociale et familiale (CESF), des services décentralisés voire des services de développement durable, et il est beaucoup plus simple de collaborer avec eux. Il leur est rappelé quelles sont leurs obligations légales en tant que bailleurs, ce qui permet par exemple de leur faire remplacer les chauffages électriques de mauvaise qualité.

Les ateliers collectifs et les visites à domicile (80 par an) sont entièrement financés par les municipalités et par l'État à travers les contrats de ville, ainsi que par le Conseil Départemental. En parallèle, des fondations sont sollicitées chaque année pour financer la prise en charge de menus travaux chez les ménages, même si les moyens mis en œuvre ne sont pas à la hauteur de ceux que permettent de financer les FSATME.

**Amandine POURRAT**, Slime de Besançon, explique que le Slime de Besançon est assez proche de celui porté par SHAKTI 21. SHAKTI 21 travaille-t-il avec Eqwergy pour financer les équipements économes ?

**Florian GOUGEON** explique que tel n'est pas le cas. Les équipements sont acquis dans une enseigne de bricolage classique. Ils comprennent les éléments suivants : un thermomètre, une douchette économe et un thermomètre pour congélateur. Les ampoules sont quant à elles fournies par les CCAS et sont distribuées par SHAKTI 21.

**Christophe GUINOT**, Quercy Énergies, demande quels sont les moyens humains dont dispose SHAKTI 21.

**Florian GOUGEON** rapporte que les visites durent environ deux heures. Elles sont effectuées par deux personnes de l'équipe de SHAKTI 21, qui en compte trois en tout. Si les travaux demandent une certaine technicité, ils sont effectués par des artisans appartenant à des réseaux qui ont été réunis par Castorama ou par Engie. Il serait intéressant de faire intervenir à l'avenir les Compagnons Bâisseurs ou d'autres associations. SHAKTI 21 accompagne les

artisans en cas de remplacement de chauffages électriques afin d'être certain que le ménage utilisateur a bien compris le fonctionnement des nouveaux équipements.

**Emeline CHEVAL**, Biovallée énergie – Drôme, indique que dans le cadre de son Slime, seuls 20 % des ménages sont actuellement des locataires du parc social. Ce ratio devrait augmenter en 2022 après la rencontre avec un important bailleur social du territoire, qui est très motivé pour collaborer avec le Slime. Un des partenaires du Slime souligne toutefois que les bailleurs ont déjà pour mission d'agir en faveur de la maîtrise de l'énergie auprès de leurs locataires. Existerait-il un risque de doublon ?

**Florian GOUGEON** souligne que ce risque n'existe pas sur son territoire. En pratique, le seul moment lors duquel le bailleur social peut intervenir sur l'usage du logement est l'entrée du locataire dans celui-ci. En règle générale, les bailleurs sociaux ne sont pas mandatés pour effectuer des visites à domicile et la plus-value des Slime est réelle.

**Emeline CHEVAL** ajoute que les logements du bailleur en question sur son territoire sont équipés de compteurs d'eau chaude et d'eau froide. Les charges sont donc imputées selon les consommations réelles chaque mois. Il est donc prévu de travailler sur cet axe là où le chauffage est collectif. En outre, le bailleur transmet un kit économe lors de l'entrée dans le logement, mais les occupants déjà présents n'en disposent pas et ces équipements ne sont très souvent pas mis en place par les locataires.

**Quentin HOFFER**, Conseil Départemental du Val-de-Marne, rapporte que le bailleur social départemental du Val-de-Marne a mis en place un accompagnement très proche de celui déployé dans le cadre du Slime. Ceci étant, il est pour le moment impossible d'intégrer ces actions dans le Slime local, ce qui leur permettrait de monter en charge. Les problématiques sont donc très différentes selon les territoires.

**Cindy LOUEDEC**, SOLIHA Morbihan, explique que le Slime du Morbihan a fait en sorte de disposer d'interlocuteurs chez tous les bailleurs sociaux de son territoire. Cela permet d'obtenir avant les visites des informations sur les DPE et sur d'éventuels travaux déjà réalisés ou prévus. Les rapports de visite sont transmis aux bailleurs, ce qui leur permet le cas échéant de faire intervenir leurs services techniques. Dans d'autres cas, les ménages sont orientés vers des prestataires de service, par exemple lorsqu'il faut intervenir sur des chauffe-eau. Cette action fonctionne de façon très satisfaisante.

**Aurélien BREUIL**, Solibri, ajoute que dans le Morbihan, un bailleur social concerné utilise les rapports de visite du Slime pour mieux connaître l'état du bâti ou des équipements des résidences, et ces éléments pouvaient remonter aux équipes chargées du plan stratégique de patrimoine qui prévoit les rénovations à venir dans les prochaines années.

## 2. L'expérience des Compagnons Bâisseurs

**Matthieu SZCZEPANIAK**, Compagnons Bâisseurs Centre-Val-de-Loire, explique que l'écosystème, l'action et les partenaires des Compagnons Bâisseurs Centre-Val-de-Loire

sont en partie comparables à ceux de SHAKTI 21 : animations collectives, accompagnement, prêts d'outillage, dépannages pédagogiques, chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée. L'essaimage de l'action Bricobus est en cours depuis quelques années. Cette action a été mise en place au départ dans la région Centre-Val-de-Loire à l'attention, avant tout, de propriétaires occupants : il s'agissait de pallier les manques des politiques publiques en termes de mal-logement. Il existe aujourd'hui des Bricobus pour des propriétaires occupants, pour des locataires : ils se développent au niveau national depuis 2017 et sont autant de boîtes à outils des services que les Compagnons Bâisseurs peuvent proposer.

On compte aujourd'hui 28 Bricobus qui sillonnent la France, dont sept sont urbains et couvrent à 80 % des publics de locataires. Ces derniers travaillent en lien avec des bailleurs sociaux opérant dans des quartiers Politique de la Ville, notamment dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain.

Bien entendu, les actions qui concernent directement le bâti sont prises en charge par les bailleurs sociaux (isolation, etc.). En revanche, les chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée permettent d'aider à la rénovation intérieure des logements, mais aussi d'expliquer les écogestes adaptés aux occupants, des ateliers collectifs étant souvent organisés en parallèle sur les économies d'eau et d'énergie, l'installation de matériels économes, etc.

L'action déployée grâce aux Bricobus est variée, l'objectif étant de pouvoir s'adapter aux circonstances locales en lien avec les structures associatives aptes à mobiliser de nombreux habitants, le repérage *stricto sensu* des personnes en précarité énergétique étant effectué par des travailleurs sociaux et par les bailleurs. Globalement, le Bricobus permet d'aller vers les publics et de laisser toutes les portes ouvertes vis-à-vis de ceux-ci. De plus, les Bricobus s'adressent en pratique à des périmètres assez larges dans les quartiers.

Les chantiers en auto-réhabilitation accompagnée ont pour but d'apporter un accompagnement précis dans le cadre de la réalisation des travaux, de développer la capacité à agir des habitants et de leur permettre de s'approprier les nouveaux équipements installés de façon pédagogique. Ils sont aussi l'occasion de prises de conscience en ce qui concerne l'énergie et la transition écologique.

Ainsi, dans le territoire d'Orléans Métropole et dans le cadre du NPNRU, plusieurs bailleurs sociaux se sont rassemblés pour mener une action d'auto-réhabilitation accompagnée dans leurs parcs. Des ateliers collectifs sont organisés par les Compagnons Bâisseurs et les chantiers sont menés en tenant compte à la fois des impératifs énergétiques et écologiques. Dans la mesure du possible, des matériaux sont utilisés en réemploi tout en mettant en œuvre une comptabilité Carbone.

Chez une dame qui a bénéficié d'une auto-réhabilitation accompagnée, il fallait par exemple remplacer 75 m<sup>2</sup> de sols en PVC, ce qui a été possible grâce à un don effectué *via* Solibat. Le bilan écologique de l'opération a été calculé, ce qui a été l'occasion d'expliquer à l'occupante les questions des déchets de bâtiment et de consommation de carbone. L'utilisation de matériaux classiques aurait représenté l'émission de 60 kg de CO<sub>2</sub> par m<sup>2</sup>, soit quatre tonnes de CO<sub>2</sub> en tout.

Le fait d'utiliser des matériaux de récupération a permis de faire baisser la facture de plus de 700 euros et de réaliser un gain de CO<sub>2</sub> d'environ cinq tonnes si l'on tient compte du fait qu'il aurait fallu détruire les matériaux installés s'ils n'avaient pas été réutilisés. Ces démarches intéressent les bailleurs sociaux parce qu'ils permettent d'obtenir des résultats plus qualitatifs et interviennent dans les meilleures conditions environnementales possibles.

Globalement, le Bricobus est utilisé là où se manifestent des manques dans les politiques urbaines et de maîtrise de l'énergie. Les Compagnons Bâisseurs sont présents dans presque toutes les régions françaises, ce qui permet de déployer une action cohérente à travers ces Bricobus, qui sont appréciés par les élus locaux et par les bailleurs sociaux.

## Échanges avec les participants

**Léa LE SOUDER**, CLER – Réseau pour la transition énergétique, rapporte une question posée par écrit par Nathalie Gaillard, du Conseil départemental de la Mayenne, sur des exemples concrets de travaux réalisés *via* une auto-réhabilitation accompagnée chez des locataires.

**Matthieu SZCZEPANIAK** indique que les Compagnons Bâisseurs conventionnent avec les bailleurs sociaux pour un accompagnement d'une durée de dix jours chez l'habitant ou relatif au traitement de trois pièces (financement par l'ANRU et le bailleur). Ces travaux ont lieu lorsqu'un locataire quitte son logement et qu'il faut qu'il rende celui-ci dans un état correct : les travaux concernent le second œuvre (murs, plafonds, sols, petite électricité). Ceci étant, les repas partagés avec l'habitant sont l'occasion d'évoquer d'autres questions, dont certaines sont liées à la précarité énergétique et à la transition écologique.

**Léa LE SOUDER** mentionne une question posée par écrit par Nathalie Gaillard : cette démarche d'auto-réhabilitation accompagnée est-elle possible en secteur rural ?

**Matthieu SZCZEPANIAK** répond que l'auto-réhabilitation accompagnée peut être mise en œuvre partout, bien qu'il soit évidemment toujours plus facile de la faire là où des moyens financiers sont mobilisables. Certains bailleurs sociaux considèrent que le retour sur investissement de ces actions est intéressant, par exemple lorsqu'il s'agit de petite électricité (remplacement d'interrupteurs ou de prises par exemple).

Ceci étant, il faut que les bailleurs s'entendent bien pour pouvoir développer des logiques de projets. Sur le territoire de Tours Métropole, il n'est pas toujours simple de réunir les différents bailleurs autour de la table pour collaborer sur des questions de mutations de logement entre eux.

**Cindy LOUEDEC**, SOLIHA Bretagne, témoigne du fait que le Bricobus s'adresse dans le Morbihan à tous types de statuts d'occupation. Dans le cadre du Slime, des petites interventions sont nécessaires et les animateurs du Slime sollicitent beaucoup le Bricobus, notamment pour intervenir sur les installations électriques. C'est un dispositif très précieux sur le terrain.

**Nathalie GAILLARD**, Conseil Départemental de la Mayenne, demande si le Bricobus du Morbihan est lié au fonds d'aide aux petits travaux. Par ailleurs, le Conseil Départemental de

la Mayenne porte une action en faveur de l'économie circulaire et est donc proche de la démarche Solibat : elle s'interroge notamment sur la mise en place d'une matériauthèque, qui pourrait servir à rénover les logements de ménages en précarité énergétique. Comment la démarche Solibat a-t-elle été développée ?

**Matthieu SZCZEPANIAK** explique que le Bricobus est lié ou non aux fonds d'aide aux petits travaux selon les territoires. Il est utilisé principalement pour effectuer des dépannages pédagogiques : petite électricité, petite plomberie, etc.

L'approche de Solibat est présente dans l'ensemble des actions des Compagnons Bâisseurs Centre-Val-de-Loire et a commencé à se développer autour de 2012 dans la région Centre. Ce levier d'action est notamment orienté vers les propriétaires occupants et permettait au démarrage de diminuer le reste-à-charge dans le cadre d'opérations conventionnées avec l'ANAH, le règlement a changé compte tenu du peu de mobilisation sur les chantiers ANAH et nous avons élargi à un public plus large toujours sous conditions de ressources.

Solibat joue ainsi un rôle social en apportant des matériaux de qualité à bas coût, et l'axe environnemental de cette action est arrivé dans un second temps au travers de l'économie circulaire, qui a été reconnue et encouragée en 2020 par le vote de la loi contre le gaspillage et pour l'économie circulaire (dite loi AGECE). Celle-ci met en place un certain nombre de filières de récupération de déchets : le monde du bâtiment est notamment obligé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 (en principe, mais cette obligation a été reportée à 2023) de mettre en place des éco-organismes favorisant la réutilisation des déchets de son secteur.

Pour le moment, le modèle économique de Solibat reste assez fragile, et le stockage des matériaux demeure difficile, même si les collectivités sollicitent souvent les Compagnons Bâisseurs à propos de cette démarche. Depuis 2018, la plateforme dématérialisée Solibat 2.0 a été créée pour faciliter les échanges entre les gisements disponibles et les bénéficiaires. Les gisements sont considérables – 46 millions de tonnes de déchets du bâtiment par an – et l'économie circulaire en utilise pour le moment environ 1 % : il reste donc fort à faire.

Les Compagnons Bâisseurs entretiennent des partenariats avec les producteurs de matériaux pour récupérer des fins de stocks, mais il n'est pas possible de tous les stocker : à partir de 2022, il sera possible de demander une contribution financière aux producteurs de déchets, qui ne pourront plus se contenter de s'en débarrasser : en Centre-Val-de-Loire, cela permettra de mettre en place une sorte d'éco-organisme local sans attendre sa mise en place obligatoire, qui a été repoussée en 2023.

Par ailleurs, des échanges ont lieu avec des bailleurs sociaux, notamment à Tours dans le cadre d'une opération de l'ANRU qui inclut la démolition de barres et de tours d'immeubles. Un diagnostic a été établi et un petit chantier de déconstruction bénévole a été effectué pour apporter une sensibilisation à la question des déchets. Mais surtout, cette déconstruction d'immeubles offre un gisement (pierres de taille, marches en granito, grilles d'escalier, etc.) qui ne seront pas placées avant 2025 : elles seront stockées entre-temps et seront utilisées ensuite pour bâtir des logements sociaux à partir de 2026 et/ou réaliser des espaces en transition dans les quartiers suite aux démolitions. En l'occurrence, Solibat

disposera par convention avec le bailleur de surfaces sur le lieu de stockage de ces pierres, ce qui répond à l'un de ses points faibles jusqu'ici.

**Florian GOUGEON** rapporte que plusieurs équipes des Compagnons Bâisseurs sont actives dans son territoire, notamment à travers des chantiers en auto-réhabilitation accompagnée. Les Compagnons Bâisseurs peuvent-ils faire intervenir leurs Bricobus sous forme de prestations pour une autre association, au bénéfice de locataires ?

**Matthieu SZCZEPANIAK** indique que le périmètre d'intervention des Bricobus dépend des conventions passées avec les bailleurs ou les collectivités, qui restent les principales interlocutrices des Compagnons Bâisseurs. Il dépend éventuellement d'une négociation à ouvrir sur le fait de pouvoir les faire intervenir hors du périmètre prévu au départ. Il faut vérifier ce point avec les Compagnons Bâisseurs d'Île-de-France. Il est à noter que les Compagnons Bâisseurs sont par ailleurs parfois sollicités *via* les Bricobus pour apporter des solutions aux propriétaires bailleurs dans des copropriétés dégradées, ce qui est envisageable. Globalement, la démarche « Bricobus » ne se ferme donc aucune porte *a priori*.

**Christine FORSKI**, OPAC de l'Indre, souligne que l'OPAC de l'Indre s'implique dans l'économie circulaire. Dans le cadre d'un important chantier de réhabilitation, un fort gisement a notamment été dégagé. Est-il possible de faire intervenir des structures d'insertion durant les phases de déconstruction ? En effet, il n'existe pas de régie de quartier dans l'Indre, et la question est de savoir comment mettre en place un dispositif d'insertion local.

**Matthieu SZCZEPANIAK** rapporte que les Compagnons Bâisseurs Centre-Val-de-Loire sont en train de lancer une étude pour créer un chantier d'insertion dans le Loiret, sans lien avec l'économie circulaire. En Nouvelle-Aquitaine, les Compagnons Bâisseurs ont eu recours à un chantier d'insertion dans le cadre d'opérations de déconstruction, mais il faut dans tous les cas de figure se poser la question de l'équilibre économique de ce type d'actions, surtout en ce qui concerne la possibilité de réemploi des matériaux de seconde main qui doivent concrètement pouvoir être stockés longtemps.

Dans le contexte du partenariat avec Tours Habitat, les coûts de déconstruction liés au prestataire sont très importants et il est beaucoup moins coûteux de récupérer par exemple des meubles sous lavabo provenant du déstockage de fournisseurs.

Pour le moment, certains matériaux issus de déconstructions peuvent trouver leur place dans des espaces verts ou des espaces en transition, mais le cadre juridique et assurantiel propre à l'habitat reste trop contraignant pour envisager d'utiliser des matériaux de réemploi. Dans certains cas, cependant, il peut être intéressant de récupérer un certain nombre de petits éléments (interrupteurs, portes de placard, roulettes, etc.) dans un parc donné pour les utiliser ailleurs dans le même parc dans le cadre de chantiers d'auto-réhabilitation.

**Christine FORSKI** explique que l'OPAC de l'Indre demande à ses entreprises prestataires de respecter des clauses d'insertion. Ceci étant, plusieurs chantiers de déconstruction se profilent, et il s'agirait peut-être de contractualiser avec une association d'insertion pour

prendre en charge une partie de ces chantiers. L'autre idée, conjointe, consisterait à placer en ligne les matériaux pouvant être vendus.

En l'occurrence, il est prévu d'utiliser un parking pour stocker les matériaux récupérés. À ce jour, l'objectif de l'OPAC de l'Indre est bien de faire appel à une structure d'insertion pour répliquer l'action dans plusieurs chantiers. Les matériaux de seconde vie pourraient aussi être mis à disposition sur le modèle de la ressourcerie, bien que le modèle reste à définir à cette heure.

**Matthieu SZCZEPANIAK** considère que les principaux obstacles à ce type d'actions sont le cadre réglementaire que doivent respecter les opérateurs de déconstruction et le cadre assurantiel à respecter pour proposer des matériaux, même gratuitement. En particulier, la responsabilité assurantienne des acteurs qui proposent des matériaux n'est pas très claire en fonction de leurs différentes catégories. Pour le moment, les Compagnons Bâisseurs utilisent des matériaux neufs issus de déstockage parce qu'il est certain qu'ils ne posent aucun problème en termes de responsabilité.

L'autre grand problème est celui du stockage, qui peut durer plusieurs années. Les ressourceries qui ont accepté des stockages importants de matériaux récupérés gratuitement se sont souvent retrouvées dans des situations difficiles, devant finalement payer pour la mise au rebus des matériaux.

**Aurélien BREUIL** remercie chaleureusement les deux intervenants de cet atelier, ainsi que les participants pour leur attention et leurs interventions. Malgré la crise du Covid, il a été possible de maintenir les plénières et les quatre ateliers avec 95 participants en tout. Le compte-rendu de ces rencontres virtuelles sera disponible sur les sites Internet du RAPPEL et du programme Slime, ainsi que les supports de présentation utilisés par les intervenants.

Enfin, et dans le cadre de la campagne de l'élection présidentielle, des messages d'information continueront à être transmis à tous sur l'initiative du CLER en faveur du Bouclier Energie. Chacun pourra les relayer s'il le souhaite.

*La séance est levée.*